

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1183-1-17

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1183-1-17 intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1183-17 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 330 714 \$ et un emprunt de 1 330 714 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures d'une section de la rue Saint-Joseph entre les rues Bouthillier et Chambly à Marieville » afin de modifier les bassins de taxation numéros 2 et 3 pour qu'ils représentent les différentes propriétés réellement desservies par les différents services d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph** ».

Ce règlement a pour objet remplacer les plans initiaux du règlement 1183-17 intitulés « Bassin de taxation numéro 2 » et « Bassin de taxation numéro 3 » pour inclure la propriété ayant front sur la rue Saint-Joseph (à l'intersection de la rue Bouthillier), branchée sur les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph et pour enlever certaines propriétés qui sont situées à l'intersection de la rue Saint-Joseph qui ne sont pas desservies sur les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph.

Le règlement 1183-1-17 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 septembre 2017 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 octobre 2017.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le trente et un octobre deux mille dix-sept (31 octobre 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

**Avis public 17-56**